



**ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE**
7 rue de Saint-Maurice – 25260 COLOMBIER-FONTAINE Tél. 06.82.13.07.58

Compte-rendu

Visite des baux avec les gardes de pêche de

l'AMICALE des 6 AAPPMA

du 05/07/2025

Personnes présentes :

Voir page 2.

Compte-rendu de la visite:

1. Accueil
2. Zones sensibles à surveiller
3. Pot de l'amitié.

Personnes présentes :

Membres du CA :

Joël BÉGUÉ, Alain CHOIGNARD, Christian DUBAIL.

Présidents d'associations absents excusés : 2/2

Gérard FRICHET Président de l'AMICALE de Montbéliard.

Guy COLOMBEL Président AAPPMA de Voujeaucourt.

Gardes de l'AMICALE présents : 4/13

Yves ANCEL, Pascal PEUGEOT, Maxime PAQUAY, Serge CHIPEAUX.

Gardes de l'AMICALE absents: 9/13

Joël JAQUET, Guillaume VALLAT, Kadour KASSOUM, Laurent DAGOGNET,

Yannick CORONINI, Nicolas VINZIA, David THIRIAT, Arnaud WOIROU, Abdembi SAIN.

Gardes AAPPMA Colombier-Fontaine présents: 2/2

Bernard COQUERET, Jean-Luc VAUTHERIN.

1) Accueil : heure début : 8h00.

Nous avons accueilli les gardes de l'amicale ce samedi 5 juillet 2025, afin de leur montrer les parcours de pêche de jour et de nuit sur les différents cours d'eau de notre AAPPMA de Colombier Fontaine (le DOUBS et le Canal du Rhône au Rhin).

Le parcours halieutique de notre A.A.P.P.M.A se situe au nord-est du département du Doubs, en région Bourgogne-Franche Comté. Nous sommes adhérents à l'amicale de Montbéliard qui regroupe au total 6 A.A.P.P.M.A.

Ces parcours sont situés sur plusieurs communes :

Colombier Fontaine, Longeville-sur-Doubs, Le Châtelot, Saint-Maurice-Colombier, Blussans. Sachant que le Doubs est pêchable sur les deux rives comme le canal du Rhône au Rhin, le linéaire total est de 36.8 Km.

Nous avons commencé par le point amont du Doubs à COLOMBIER-FONTAINE situé au barrage Méquillet-Noblot et nous avons terminé au point aval situé au Vieux Moulin à Blussangeaux (lots n°85/86/87/88/89).

Sans oublier le canal qui débute à l'écluse N°20 au niveau du Moulin Rayot à Colombier-Fontaine et se termine en aval à l'écluse N°24 à Blussans (lots 96/97/98/99).

Voir parcours ci-joint page 5

2) Zones sensibles à surveiller :

Le Président Mr Joël BÉGUÉ a montré les points de vigilances sur les différents parcours du Doubs et du canal afin de renforcer l'efficacité des contrôles. Les écluses 20 et 22 sont très convoitées par certains pêcheurs indéclicats !

Les parcours de nuit ont été montrés : la limite amont sur le Doubs se situe au niveau du pont de Longeville-sur-Doubs (rive droite) et se termine au Vieux moulin de Blussangeaux. La limite amont sur la rive gauche se situe à 500 m plus en aval que celle de la rive droite.

Pour le Canal du Rhône au Rhin : de l'écluse 21 en aval de Colombier-Fontaine à l'écluse 24 de Blussans.

Pour se repérer correctement on peut se fier à l'application GEOPECHE ou sur notre site :

<https://www.aappma-colombier-fontaine.fr/l-association/nos-rivieres>.

3) Pot de l'amitié.

Cette matinée c'est terminée devant un pot de l'amitié. Merci messieurs les gardes de pêche de l'amicale de Montbéliard, toutes ces visites de reconnaissances des lots de pêche des 6 AAPPMA ont été de votre initiative et nous sommes persuadés que cela contribuera à faciliter votre délicate mission.

Si vous avez des questions ou des points à revoir n'hésitez pas à nous en faire part.

Le président

Joël BÉGUÉ



Le secrétaire

Christian DUBAIL



-  Parcours 2ème catégorie
-  Parcours spécifique
-  Réserves
-  Parcours privés
-  Rivières et chemins
-  Habitations
-  Limites AAPPMA et orientations

Parcours de pêche de l'AAPPMA de Colombier Fontaine

